

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 5 (1902)
Heft: 228

Artikel: Histoire de la Seigneurie de Spiegelberg ou des Franches-Montagnes
Autor: Daucourt, A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-251636>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

à
Porrentruy

TÉLÉPHONE

LE PAYS

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

à
Porrentruy

TÉLÉPHONE

DU DIMANCHE

LE PAYS 30^{me} année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

30^{me} année LE PAYS

HISTOIRE

DE LA

SEIGNEURIE DE SPIEGELBERG OU DES

FRANCHES-MONTAGNES

PAR

A. DAUCOURT, curé de Miécourt.

On croyait qu'après le départ des troupes navariennes l'Evêché serait préservé d'une nouvelle occupation. Il n'en fut rien. Bientôt on signala la venue prochaine d'une partie de l'armée du comte de Châtillon qui devait passer par les Franches-Montagnes et l'Ajoie pour rejoindre en Lorraine les protestants allemands qui s'y réunissaient pour secourir les huguenots de la France. Le 4 septembre 1587 un messager, envoyé de Saignelégier, arriva à Porrentruy porteur de la nouvelle que le comte de Châtillon, après avoir ramassé les troupes échappées du combat près de Grenoble, était sur les terres de Neuchâtel et allait passer par la Montagne. Le 17 du même mois, le chancelier Thomas annonçait que ces troupes passeraient par Saignelégier pour descendre à Goumois et passer de là sur les terres de Montbéliard. L'évêque de Bâle, effrayé de l'arrivée de ces nouvelles troupes armées qui menaçaient de dévaster ses Etats et d'y prendre leurs quartiers d'hiver, résolut d'entrer en arrangement avec les chefs et d'obtenir à prix d'argent l'éloignement de ces hôtes dangereux. De concert avec les commis d'Ajoie, de Delémont et de St-Ursanne, réunis au château de Pfeffingen, où l'évêque Christophe de Blarer, s'était réfugié, et par l'en-

tremise de la ville de Bâle, il remit, au nom des Etats de l'Evêché, 10,000 écus d'or aux commandants de troupes huguenotes. Cette capitulation exemptait l'Evêché de tout acte d'hostilité de la part des troupes navariennes. Ces 10,000 écus d'or furent ensuite répartis entre toutes les communes de l'Evêché. (1)

Les communes de l'Evêché furent en outre obligées de fournir d'autres munitions en dehors de la contribution des 10,000 écus. Les archives nous citent qu'en juillet 1587, Delémont dut fournir 12,262 pains cuits. Porrentruy, 7,328 : St. Ursanne, 1100 et l'Ajoie plus de 15,000 pains cuits. Les Franches-Montagnes surtout furent mises à contribution à cause du passage des troupes du comte de Châtillon.

La chartre de franchises du prince-évêque Imier de Ramstein, dont nous avons parlé au commencement de cette histoire, a été le premier code qui régla les droits et les libertés des habitants des Franches-Montagnes. Des nouveaux besoins, les relations du monde ayant changé, comme aussi d'anciens usages avaient disparu. Il fallait une autre organisation qui mit les usages en harmonie avec les exigences plus modernes. Le grand évêque Christophe de Blarer entreprit cette réforme et conclut avec ses fidèles sujets de la Montagne des

1) La ville de Bienne, qui avait fourni des troupes à l'armée des Huguenots, refusa de payer sa part des 10,000 écus. Christophe de Blarer en appela à la diète de Baden, où il se rendit lui-même, le 20 novembre 1587, avec des notables de l'Evêché. Les délégués des cantons trouvèrent les réclamations de l'évêque très fondées et Bienne dut payer sa part d'imposition navarienne.

1) Archives de l'Evêché, à Berne.

— Pourquoi me demandes-tu cela, mignonne ?

— Parce que... Aïcha voudrait te suivre avec Alim et Yamina. Ils ne seraient jamais battus par Abdallah et par Mohamed, car Mohamed bat aussi Aïcha, vois-tu...

— Pauvre chérie ! remettons ta destinée, toutes vos destinées, entre les mains du Dieu des Français, et espérons. Sois toujours obéissante, Aïcha ; aime Yamina de toute la force de ton cœur pur, et souhaite de la soulager bientôt.

L'enfant attendrie se jeta dans les bras de sa mère et lui murmura :

— Dis, dis-lui que je l'aime, et que jamais je ne t'ai fait un gros chagrin.

Et elle soulevait le bas du manteau de sa mère, pour lui caresser ses pauvres jambes bleuies et meurtries de coups de matraque.

— Dieu bon !... invoqua Yamina dans une supplique ardente, supplique où tout l'amour

Bois un traité célèbre dont les dispositions ont été en usage jusqu'en 1793. Il appela à Delémont, le 24 juillet 1595, les principaux bourgeois de toutes les communautés des Franches-Montagnes pour s'entendre avec lui à la rédaction d'un traité. Cet important accord, appelé le *traité de Delémont*, règle tous les points en litige jusque là et précise tous les cas de justice. Les fiefs héréditaires, les dîmes, la régie du sel, la redevance des poules, les deniers seigneuriaux, les lods, les blasphèmes, les blessures, les coups, les attaques, tout ce qui regarde les amendes, les foires, les sens fonciers, ce qui concerne les notaires, les biens achetés par les étrangers, les franchises des autorités, la prestation du serment des sujets et celle des châtelains, tels sont les articles discutés, examinés avec soin enfin acceptés par les représentants des communes et par le prince. Dans ce traité se trouve intercalée une charte de Haut Chapitre, de Bâle, de 1476, réglant la redevance des chapons.

L'original de ce document si important est conservé dans les archives de Saignelégier, et il est d'une trop grande longueur pour être inséré dans cette histoire.

CHAPITRE VI

Manifestation religieuse aux Franches-Montagnes. — Création de nouvelles paroisses. — La guerre de Trente-Ans. — Cherté des vivres. — Armement général de la Montagne. — Mendicants d'Allemagne. — Gardes à Saint-Brais. — L'invasion de Belletay. — Les paysans repoussent les troupes de Forbes. — Les paysans courent de nouveau à Belletay d'où ils chassent le général Forbes. — La peste. — Cimetières des pesti-

maternel, plein d'immolations et de sacrifices surhumains, se laissait voir, Dieu bon !... donne la douleur à la mère, abreuve Yamina de souffrances, mais envoie le bonheur à l'enfant, accorde la liberté à l'être né esclave.

Et elle s'agenouilla en joignant les mains.

— Dieu t'exaucera, amie, espère !... lui dit Renée en l'embrassant.

Encouragée par le départ des enfants, qui laissait seules les deux femmes, Mme Calvignac demanda à Yamina :

— Pourquoi t'a-t-il battu ainsi ?... Quel acte affreux avais-tu donc commis ?

— J'avais été dans la dachekra sans rabattre mon voile.

— C'est pour un motif aussi insignifiant, aussi futile, que tu as été frappée comme une bête de somme ?

— Oui, Renée, oui, amie... Abdallah n'a donné aucune explication à Yamina ; lorsqu'il

Feuilleton du *Pays du Dimanche* 23

YAMINA

PAR

JEAN KERWALL

La musulmane soupirait et trouvait encore la force de sourire tristement à ses enfants, sans préférer une seule plainte contre leur père.

Alim et Aïcha, consolés, jouaient avec de vieilles pipes mal façonnées.

La fillette, s'approchant de Renée, s'amusa avec la cordelière de la jeune femme. Enhardie par les regards pleins de tendresse que lui donnait l'amie de sa mère, elle lui demanda :

— T'en iras-tu jamais ?... Là-bas, dans ton pays, bien loin ?